

Rapporteur général en charge du budget : Martial WESLY

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Projet de décision modificative n°2 au budget 2021 »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La présente décision modificative n°2 au budget de l'exercice 2021 (DM2) augmente les crédits de paiement de l'exercice de 0,43 % en fonctionnement et les diminue de 0,02 % en investissement, hors mouvements comptables sur le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP). Elle permet de prendre en compte les ouvertures d'enveloppes budgétaires pour le programme d'investissement d'avenir (PIA4) en partenariat avec l'Etat dans le cadre du plan de relance, les ajustements de la convention TER et des contrats de transports scolaires. Elle prévoit également la poursuite des engagements dans le domaine économique sur des dossiers à fort enjeu pour le territoire.

Il est par ailleurs proposé l'abondement d'autorisations d'engagement sur la politique des mobilités, notamment pour permettre d'assurer les dépenses du premier trimestre 2022 de la convention TER.

Cette décision modificative ajuste également les crédits des dépenses de moyens en matière de ressources humaines, de système d'information et propose des écritures comptables ou ajustements techniques (changements de chapitres ou de sections).

Comme chaque année, elle permet d'intégrer dans le budget régional les paiements effectués par l'Agence des services et des paiements (ASP) dans le cadre de la mise en œuvre du FEADER 2014-2020 pour 59,5 M€, et du FEAMP pour 5,9 M€. Ces montants sont équilibrés en dépenses et en recettes.

En recettes, les inscriptions nouvelles en section de fonctionnement permettent d'équilibrer les crédits supplémentaires inscrits en fonctionnement et de diminuer l'autorisation d'emprunt.

Les ajustements sur le montant des prévisions d'inscriptions de recettes du budget 2021 résultent d'informations nouvelles :

- + 2,420 M€ au titre du Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) perçu sur les dépenses 2020 éligibles (pour mémoire le budget primitif 2021 avait été voté avant la fin de l'exercice 2020) ;
- + 1,067 M€ au titre d'ajustements comptables (reprises sur provisions, intégration du résultat de clôture de l'Etablissement régional d'enseignement adapté (EREA) de Taden, etc.) ;
- - 103 961 € suite à la notification par l'Etat des montants définitifs à percevoir au titre de la Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et de la Dotation pour transfert de compensations d'exonération de fiscalité directe locale (DTCE-FDL) après application des minorations votées en loi de finances pour 2021 ;
- + 1,211 M€ d'autres recettes perçues ou à percevoir dans le cadre des financements obtenus par les services opérationnels sur leurs projets et coopérations :
 - le programme de service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE) (+ 688 K€) ;
 - l'accroissement d'activité des conseillers du réseau Rénov'Habitat Bretagne (+ 500 K€) ;
 - la convention avec l'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées (AGEFIPH) (+ 300 K€) ;
 - l'appel à projet « Sport » 2021 (+ 210 K€) ;
 - la modernisation des librairies sur des crédits plan de relance (+ 104 K€) ;
 - la subvention de l'Etat en soutien au recrutement d'apprentis par la Région en 2021 (60 K€) ;

- le projet CYBER (9 K€) ;
- l'annulation de recette de 160 K€ sur les dispositifs de soutien aux musiques actuelles, le Centre national de la musique (CNM) reprenant en 2021 la gouvernance des dispositifs.

Par ailleurs, il est proposé de revaloriser l'inscription des recettes issues de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) pour 2021. Inscrites au budget primitif à leur niveau de 2020 (201,8 M€), il est rappelé que ces recettes ont été minorées en DM1 (- 6,9 M€) en conséquence de la dégradation de la situation sanitaire et en phase avec les prévisions définitives inscrites dans la loi de finances pour 2021 (évolution de 6 %, et non plus 10 % par rapport à 2020). Or, au niveau national, l'évolution constatée depuis janvier est plus dynamique qu'anticipé. A la fin du mois d'août, cela se traduit pour la Région par des recettes en hausse de 20,7 % par rapport à la même période en 2020. Prenant acte de cette dynamique, le gouvernement a ajusté les prévisions de recettes de TVA de l'Etat de + 2,9 % dans sa première loi de finances rectificative pour 2021. Appliqué aux inscriptions de recettes de la Région, un tel ajustement conduit à les revaloriser de + 5,696 M€, soit un total prévisionnel pour l'année 2021 de 200,520 M€.

Compte-tenu de ces inscriptions, il est proposé de réduire l'autorisation d'emprunt ouverte au budget de 6,060 M€. Au total, les ajustements des prévisions de recettes du budget s'élèvent à 69,630 M€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Alors que le budget primitif et la première décision modificative de l'exercice 2021 étaient marqués par l'impact de la crise sanitaire sur les ressources régionales et par la volonté du Conseil régional d'apporter son soutien aux acteurs ou structures en souffrance, ou confrontés à des difficultés nécessitant une aide ponctuelle ou plus durable, la présente décision modificative n°2 au budget 2021 (DM2) reflète le redémarrage de l'économie constaté au niveau national.

Ainsi, des ressources plus dynamiques qu'escompté autorisent la Région Bretagne à intervenir en soutien dans différents programmes, tout en procédant à une nouvelle réduction de l'autorisation d'emprunt à concurrence de plus de 6 M€.

Des recettes améliorées sous l'effet de la reprise de l'économie

Le CESER constate une progression des recettes pour plus de 10 M€, hors fonds de gestion des crédits européens. Ces ajustements à la hausse sont essentiellement issus de la TVA, ce qui illustre les retombées d'une reprise de l'économie plus rapide et plus forte qu'attendu. Ainsi, la TVA des Régions et le fonds de compensation de la TVA connaissent respectivement des ajustements à hauteur de + 5,696 M€ et de + 2,420 M€.

En outre, le CESER observe un autre reflet de cette relance économique au travers de l'ajustement de 933 K€ provenant des dispositifs de provisionnement mis en œuvre face à la crise sanitaire provoquée par la COVID-19, qui contribuent aussi à abonder les recettes.

Des autorisations de programme et d'engagement significatives, qui portent la marque du plan de relance Etat - Région

Le CESER observe un ajustement global à la hausse des autorisations de programme à hauteur de + 42,948 M€, soit + 13,148 M€ hors crédits européens.

Plus particulièrement, le CESER apprécie l'inscription d'autorisations de programme importantes dans le programme 201, destinées à soutenir les dispositifs INNO Avenir Projets (4 M€) et INNO Avenir Filières (1,5 M€).

De même, il souligne l'accompagnement à hauteur de 9 M€ décidé par le Conseil régional au travers du programme 204 pour notamment soutenir la filière aéronautique du bassin de Morlaix, ainsi que « Galliance », la branche volaille

du groupe Terrena. Il s'agit, ici, de la contrepartie régionale à l'appel à projets « Industrie dans les territoires », dans la continuité de la démarche engagée à la suite de la reprise des activités du groupe Doux.

Pareillement, le CESER observe un ajustement global à la hausse des autorisations d'engagement à hauteur de + 78,742 M€, soit + 43 142 M€ hors crédits européens.

Au titre de la formation, des réductions d'autorisations d'engagement sur les programmes 315 et 317 permettent de valoriser l'offre de formation au travers du programme 316 pour plus de 15 M€. Le CESER souligne l'adaptation des objectifs poursuivis aux besoins, à savoir :

- répondre aux sollicitations dont font l'objet les formations PREPA Avenir et QUALIF Emploi ;
- permettre aux entreprises d'anticiper les mutations économiques et organisationnelles en cours ;
- ou encore, soutenir les organismes de formation dans leur transformation numérique.

En complément, le programme 319 participe à hauteur de 3,5 M€ à l'ajustement haussier global s'agissant des autorisations d'engagement. Les enjeux associés sont notamment le nombre de formations dans les territoires en nette progression, et le développement de nouvelles initiatives locales, qu'il s'agisse de créer des « *tiers lieux de proximité* » favorisant la formation à distance, de renforcer la mobilité des jeunes et demandeurs d'emploi, ou de soutenir l'action « *territoires zéro chômeur de longue durée* ».

En matière de transports, le CESER découvre une autorisation d'engagement supplémentaire de 34,8 M€ dans le programme 401, en raison principalement de la convention TER. Dans ce cadre, en effet, l'autorisation d'engagement de 30 M€ correspond aux besoins estimés du premier trimestre 2022 qui ne peuvent attendre le vote du budget primitif. Pour le reste, il s'agit de prendre principalement en compte l'effet COVID, le développement de l'offre Rennes-Châteaubriant, et l'opération de gratuité pour les jeunes. Une information plus complète sur ces différents points serait appréciée à l'issue des échanges en cours avec la SNCF en vue de parvenir au chiffrage définitif de la convention TER.

Par ailleurs, le programme 401 enregistre des besoins supplémentaires concernant les transports routiers (1,6 M€), qu'il serait intéressant de détailler. On peut, par exemple, penser aux nouveaux marchés en Ille-et-Vilaine, ou encore à la nouvelle gamme tarifaire interurbaine.

Une décision modificative en crédits de paiement de portée réduite, hors fonds de gestion des crédits européens

Le CESER constate un montant globalement limité s'agissant des crédits de paiement d'investissement et de fonctionnement en fin d'exercice, dont la moitié concerne les mouvements financiers divers (2,140 M€ sur un total de 4,230 M€). Une information plus en détail et reprenant les données antérieures concernant les mouvements réels aurait permis d'apprécier les tendances sur ces lignes pouvant exprimer certains effets de la crise (*par exemple extinctions de créances, annulations de titres de recettes, créances douteuses*).

Les soutiens suivants apportés par le Conseil régional de Bretagne n'appellent pas de remarque particulière :

- le soutien au développement des langues de Bretagne ;
- le soutien à la politique énergétique, via le programme SARE (Service d'accompagnement de la rénovation énergétique) ou l'étude ProspectHyve ;
- le soutien à la culture, au travers des aides aux libraires indépendants et au secteur de l'édition ;
- le dispositif « Pass classes nature » et les projets touchant la biodiversité et les paysages ;
- la sécurisation des systèmes d'information ;
- l'amélioration des conditions de travail.

En conclusion,

Le CESER voit, dans les recettes inscrites dans la deuxième décision modificative de l'exercice budgétaire 2021, les effets de la relance économique en cours au niveau national, et encore plus soutenue en Bretagne.

Les dépenses illustrent plusieurs dispositions relevant du plan de relance Etat-Région, dont la mise en œuvre et les effets seront suivis avec attention. Comme il le fait régulièrement, le CESER encourage le Conseil régional à faire preuve de volontarisme et de transparence dans l'évaluation des actions publiques engagées dans le cadre de ce plan de relance.

Certes, toutes les incertitudes ne sont pas levées, mais il est permis de penser que le prochain exercice budgétaire pourra être abordé avec de meilleures perspectives économiques, en tirant les enseignements utiles de la période difficile traversée pour mener à bien les transitions énergétique, écologique, climatique et solidaire, et ce dans l'intérêt collectif de la Bretagne.

La Région n'ayant perdu ni son dynamisme, ni sa réactivité, ni sa capacité d'intervention, les orientations budgétaires au titre de l'année 2022 sont donc attendues avec intérêt, *a fortiori* avec l'annonce de la présentation d'un premier budget vert dans le cadre du futur budget primitif pour 2022.

Mission II – Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable

201 – Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance

Sur proposition de Frédéric BAZANTAY
au nom de la commission « Économie et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La modification proposée vise à augmenter les moyens mobilisés par la Région, aux côtés de crédits Etat, au service de l'innovation des filières et des PME bretonnes, dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir régionalisé N°4 (PIA 4). La présente DM vient ainsi abonder les autorisations déjà prévues sur le programme 201, pour alimenter les deux dispositifs INNO Avenir Projets et Filières respectivement de 4 M€ et de 1,5 M€, auprès de Bpifrance. Ainsi, l'Etat et la Région conviennent de la ventilation suivante sur INNO Avenir, pour la première tranche d'engagement 2021-2022 :

- 8 M€ Etat-Région pour le dispositif INNO Avenir Projets ;
- 3 M€ Etat-Région pour le dispositif INNO Avenir Filières.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Au vu de l'intérêt de ce PIA4 territorialisé pour soutenir l'innovation en Bretagne, cet abondement paraît pertinent et n'appelle pas de remarques de la part du CESER.

204 – Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises

Sur proposition de Françoise FROMAGEAU
au nom de la commission « Économie et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional propose d'abonder les autorisations de programme à hauteur de 9 M€, afin de se donner la possibilité de répondre à un niveau de sollicitations d'entreprises assez élevé, alors que la quasi-intégralité des AP sont consommées depuis la commission permanente de septembre. Par ailleurs, au-delà du soutien au titre des dispositifs classiques, il s'agit aussi de se mettre en capacité d'accompagner rapidement des dossiers spécifiques, à forts enjeux en termes d'emplois et d'impact territorial (reprise et développement d'activités autour de l'aviation à Morlaix, investissements du groupe Galliance).

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER salue cet abondement qui, s'il n'aura pas d'impact sur les crédits disponibles en cette année 2021, n'en permettra pas moins au Conseil régional de se donner la réactivité nécessaire pour accompagner des dossiers importants en termes d'emploi.

209 – Développer le système portuaire

Sur proposition de Gilles POUPARD
au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La modification vise à abonder de 100 000 € l'autorisation d'engagement, pour prendre en charge un troisième navire abandonné dans le port de Brest et des surcoûts lié au volume d'amiante à traiter dans l'un des navires. Cette prise en charge résulte de la négociation avec NAVALEO.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend note de cet abondement en fonctionnement, pour faire face à ce surcoût.

Mission III – Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l’emploi

316 – Proposer une offre de formation qualifiante adaptée aux dynamiques économiques et territoriales

Sur proposition de Nelly BUDET et Isabelle CONAN
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans le cadre du Plan régional d’investissement dans les compétences (PRIC) renforcé par le plan de relance en direction notamment des jeunes, l’offre de formation PREPA Avenir et QUALIF Emploi est fortement sollicitée.

Face à cette augmentation, il est décidé d’allouer une enveloppe complémentaire de 15 M€ au budget initialement prévu, répartie de la manière suivante :

- 4 M€ pour la gamme PREPA Avenir ;
- 5,5 M€ pour les formations QUALIF Emploi ;
- 0,5 M€ pour l’accompagnement des centres de formation dans leur stratégie de digitalisation des formations rendue encore plus nécessaire dans le cadre de la crise ;
- un abondement de 5,386 M€ pour accompagner les entreprises dans l’anticipation des mutations économiques et organisationnelles.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Dans son avis sur le budget primitif 2021, le CESER avait noté les efforts du Conseil régional pour développer les offres de formation dans le cadre du PRIC. Les propositions d’abondement confirment ces engagements. En outre, compte tenu des fortes hausses des entrées en formation PREPA Avenir et QUALIF Emploi sur le premier semestre 2021 et le semestre en cours, le CESER approuve la proposition d’augmenter l’enveloppe globale du programme 316.

Le CESER souligne l’importance de renforcer les moyens affectés à la formation des demandeurs d’emploi au regard des incertitudes qui pèsent sur l’emploi depuis 18 mois. L’accès aux formations est un atout indéniable pour faciliter l’adaptation des compétences de ces stagiaires aux évolutions constantes du marché du travail.

Le CESER ne peut que se féliciter que le Conseil régional anticipe, avec cette décision modificative, l’augmentation de l’enveloppe nécessaire pour couvrir les besoins sur 2021 de l’offre de formation adaptée aux dynamiques économiques et territoriales.

Le CESER est favorable au soutien à l’ingénierie de projets partenariaux de formations innovantes permettant de répondre aux besoins exprimés par les entreprises. Néanmoins, il sera attentif au suivi et à l’utilisation de cette enveloppe de 5,386 M€ et souhaiterait avoir des informations précises sur les projets soutenus à ce titre.

318 – Développer les langues de Bretagne

Sur proposition de Claudine PERRON
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le siège de l'Office public de la langue bretonne (OPLB) a été déplacé depuis septembre 2021 au château de Kerampuilh à Carhaix-Plouguer. Le Conseil régional soutiendra l'acquisition d'un mobilier adapté pour un montant de 74 000 € (investissement) ainsi que le loyer et les charges locatives pour un montant de 24 000 € (fonctionnement).

Dans le domaine de la production audiovisuelle de flux, 336 000 € en investissement permettront aux producteurs de lancer les tournages avant la fin de l'année 2021.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER accueille favorablement la proposition de financer du mobilier adapté aux nouveaux locaux de l'Office publique de la langue bretonne ainsi qu'à la prise en charge du loyer et des charges locatives.

Il espère que le prochain budget de la Région permettra d'augmenter sensiblement le personnel attaché à l'Office permettant ainsi de démultiplier les actions nécessaires en faveur du développement de la langue bretonne.

Le CESER approuve que 366 000 € soient accordés aux producteurs pour lancer les tournages avant la fin de l'année 2021. Il est nécessaire de produire des émissions et films de qualité pour nourrir les programmes télé ou radio pour les adultes comme pour les enfants et les jeunes qui doivent rencontrer le breton en dehors de l'école dans les différents médias. Dans ce domaine aussi les besoins sont conséquents et le CESER espère une augmentation des crédits pour le prochain exercice.

319 – Accompagner les dynamiques territoriales Emploi-Formation

Sur proposition de Yannick SAUVÉE et Gaëlle URVOAS
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Il est proposé d'abonder le programme 319 « Accompagner les dynamiques territoriales Emploi Formation » en autorisations d'engagement à hauteur de 3 500 000 €. Ces abondements sont compensés par des diminutions de mêmes montants du programme 317.

Une forte augmentation de projets d'actions territoriales de formation QUALIF Emploi est constatée.

38 actions territoriales QUALIF Emploi ont déjà été financées en 2021 et 30 sont en projet, contre 34 actions cofinancées pour l'ensemble de l'année 2020. Ensuite, des actions de Gestion prévisionnelle des emplois et compétences et de Gestion inclusive de ressources humaines se développent en nombre plus important que les années précédentes. Le nombre de projets financés à la fin juillet 2021 (9 actions GPECT, 12 actions GIRH) était égal au nombre de projets financés pour toute l'année 2020. En dernier lieu, des actions émanent d'initiatives locales

(déploiement de tiers lieux de proximité, nombre plus important d'initiatives favorisant la mobilité solidaire et inclusive, des jeunes et/ou demandeurs d'emploi, initiatives liées à la future labellisation de nouveaux « Territoires zéro chômeur de longue durée »).

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER apprécie que les territoires semblent enfin s'emparer de la question de la dynamisation de l'emploi et de la formation. Il rappelle le besoin d'avoir des exemples concrets d'actions pouvant servir à mobiliser de plus en plus d'acteurs territoriaux sur ces questions. Il regrette aussi que la DM2 ne fasse pas état de l'allocation de moyens dans les missions locales pour accompagner ce nouveau dynamisme.

Mission IV – Pour une Bretagne de toutes les mobilités

401 – Développer les modes de transport collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable

Sur proposition de Michel BELLIER et Jean-Luc PELTIER
au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 401 s'articule en 2021 principalement autour des actions suivantes :

- Le TER BreizhGo, un engagement structurant pour le territoire ;
- De nouveaux contrats de délégations de service public pour le transport terrestre en Finistère et Ille-et-Vilaine ;
- La desserte des îles bretonnes ;
- Développer des services aux voyageurs modernes, performants et adaptés aux usages ;
- Améliorer la lisibilité de l'offre de transport du réseau régional et développer la concertation.

La DM2 vise à abonder l'autorisation d'engagement de 2021 de 34,8 M€, parmi lesquels 30 M€ dédiés à une avance pour la mise en œuvre de la convention TER pour le premier trimestre 2022.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend acte de cette modification, qui vise essentiellement à financer la mise en œuvre de la convention TER au 1^{er} trimestre 2022.

Cette modification tient également compte des effets de la crise Covid sur la convention TER. En septembre 2020, le CESER avait pointé les conséquences possibles de la crise sanitaire sur l'ensemble des recettes des Délégations de service public (DSP) de la Région. Il souhaiterait en savoir plus sur l'issue des négociations avec les délégataires, et s'agissant plus particulièrement de cette DM2, avec la SNCF.

Seront également financés *via* cette décision, les développements d'offre Rennes-Châteaubriant et de l'opération gratuité pour les jeunes conduite cet été. Le CESER, dans son avis sur le bordereau « Vivre sa jeunesse en Bretagne. Affronter les conséquences de la crise sanitaire et se projeter dans l'avenir » (avis du CESER du 29 mars 2021), s'était

interrogé sur la possibilité et la pertinence de réfléchir à la gratuité, pour les jeunes, de certains transports collectifs régionaux. Il serait donc tout à fait intéressé d'avoir un bilan des effets de cette opération estivale.

Mission V – Pour une région engagée dans la transition écologique

502 – Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages

Sur proposition de Agnès BARBE et Sylvie MAGNANON
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

En raison d'une consommation de crédits plus élevée que celle prévue au budget primitif 2021, liée notamment au succès du nouveau dispositif régional de soutien aux classes « nature », il est proposé d'abonder l'autorisation d'engagement de 100 000 € et d'inscrire un crédit de paiement de 190 000 €.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER salue le succès du nouveau dispositif régional d'appui aux séjours « nature » organisés par les centres de découverte (Pass classes nature à hauteur de 150 K€). Il contribue au déploiement de l'éducation à l'environnement et au développement durable, incluant l'éducation à la biodiversité, levier majeur souligné dans le rapport du CESER « *Biodiversité et société en Bretagne : cultivons les interactions !* » (Octobre 2020) : « *Pour enclencher de nouveaux cercles vertueux en Bretagne, le développement de l'éducation à et dans la nature, dès le plus jeune âge et tout au long de la vie, est fondamental. La connaissance et la compréhension de ce qu'est la biodiversité et des services qu'elle offre aux humains constitue un enjeu majeur de la mobilisation de chacun et chacune en Bretagne : il s'agit de pouvoir vivre, expérimenter, ressentir, apprendre et connaître la biodiversité ainsi que les contributions de la nature aux populations* », qu'elles soient régulatrices, matérielles ou immatérielles¹ ».

Le CESER encourage donc le Conseil régional à consolider ce soutien aux centres de classes de découvertes, lourdement touchés pendant la crise.

Le CESER prend acte des autres opérations relevant du programme 502 dont la réalisation est attendue d'ici à la fin 2021 à hauteur de 340 K€. Il souhaite que les orientations budgétaires et le BP 2022 permettent de mieux saisir les clés de répartition des crédits concernés, y compris la mise en œuvre de la démarche 1 % biodiversité, ainsi que la logique et la stratégie d'ensemble du programme.

En complément des actions prévues à ce programme, il rappelle ici sa préconisation de « consacrer au moins 1 % de tout investissement régional à des actions fléchées sur la biodiversité » ainsi que « de développer une politique régionale intégrée de la biodiversité en s'appuyant sur une ingénierie renforcée dans ce domaine ».

¹ CESER de Bretagne, Horizons Bretagne n°49, octobre 2020.

503 – Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources

Sur proposition de Ronan LE GUEN et David CABEDOCE
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Afin de répondre aux besoins financiers croissants liés à la mise en œuvre du service public de rénovation de l'habitat en Bretagne dans les territoires, il est proposé d'abonder l'autorisation d'engagement (AE) du programme de 600 000 €. Par ailleurs, une AE complémentaire de 50 000 € est envisagée dans le cadre d'une étude engagée par GRTgaz sur le développement de la filière de l'hydrogène renouvelable.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le Conseil régional est fortement engagé, avec ses partenaires, pour le déploiement du service public de rénovation de l'habitat dans les territoires. Devant ce succès et les sollicitations inédites des conseillers (3 à 4 fois supérieures à 2019), il a été décidé de mettre en place une prime exceptionnelle de 8 000 € par espace conseil, à laquelle pourra s'ajouter un montant de 8 000 € pour chaque recrutement de nouveau conseiller intervenu en 2021.

Le CESER se félicite de ce nouvel engagement financier du Conseil régional.

Concernant le développement de la filière de l'hydrogène renouvelable, GRTgaz a sollicité la Région Bretagne pour un financement d'une étude à hauteur de 50 000 €, le but de cette étude étant l'adaptation du réseau GRTgaz pour le transport d'hydrogène renouvelable sur le grand ouest.

Le CESER approuve ce financement complémentaire.

Mission VI – Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne

602 – Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique

Sur proposition de Patrice RABINE
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional propose d'abonder de 89 515 € l'autorisation de programme de 4 945 000 €, de 52 025 € l'autorisation d'engagement de 5 568 000 €, et d'inscrire au budget les crédits de paiement complémentaires correspondants.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

L'abondement en investissement est destiné à la modernisation des librairies indépendantes. Il est couvert en recette par un financement complémentaire de 103 740 € sur des crédits Plan de relance de l'État dans le cadre de la délégation de gestion confiée à la Région par la Direction régionale des affaires culturelles.

L'abondement en fonctionnement vise à apporter un soutien supplémentaire au domaine de l'édition en Bretagne. Cette modification reste très modeste au regard du budget du programme 602 (0,9 % des crédits de paiement fonctionnement). Elle n'appelle pas d'observations particulières.

606 - Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes

Sur proposition de Jean KERHOAS
au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans le cadre du programme 606 de la DM2, le président du Conseil régional propose de faire passer 400 000 € de crédits d'investissement programmés pour l'élimination des plantes invasives qui entravent la circulation des bateaux sur les voies navigables bretonnes en crédits de fonctionnement, tenant compte du caractère récurrent de ces dépenses.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER relève que le passage de ce budget de 400 000 € de crédits d'investissement en crédits de fonctionnement se justifie, en l'absence de solutions pérennes au traitement de ce problème majeur pour la navigation sur les canaux bretons, qu'est le développement des plantes invasives. Ces plantes étant des espèces exotiques importées et en l'absence de parasites et de consommateurs, elles prolifèrent de façon anarchique.

Fonds de gestion des crédits européens

1120 - Programme de développement rural (FEADER) 2014-2022

1130 - Programme FEAMP 2014-2020

Sur proposition de Mme Isabelle AMAUGER
Rapporteuse générale en charge de l'Europe et de l'international

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme de développement rural FEADER et le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) ne transitent pas par le budget régional, les opérations étant portées par l'Agence des services et des paiements (ASP) en dépenses et en recettes.

Néanmoins, il convient de réintégrer dans les comptes de la Région les paiements effectués par l'ASP dans le cadre de la mise en œuvre de ces deux programmes :

- 59,5 M€ sur le programme 1120 « programme FEADER 2014-2022 » ;

- 5,9 M€ sur le programme 1130 « programme FEAMP 2014-2020 ».

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend acte de cette obligation pour le Conseil régional de réintégrer annuellement dans ses comptes les opérations réalisées par l'ASP, en dépenses et en recettes.

Il apprécie la dynamique d'avancement très positive du FEADER et la fluidité retrouvée dans les paiements.

Concernant le FEAMP, le CESER note avec satisfaction l'aboutissement du processus de rattrapage de sélection des projets en 2021, après un démarrage retardé de près de deux ans.

Autres dépenses

9002 – Développer le système d'information en appui des politiques régionales

Sur proposition de Martial WESLY
Rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le développement du système d'information en appui des politiques régionales correspond à un montant global de 17,215 M€ (en incluant les ajustements de la DM2).

La livraison du nouveau site Atalante étant différée à mi-2022, dès lors les enveloppes prévues au BP 2021 (400 K€) ne seront que très partiellement dépensées en 2021 (50 K€) ce qui impliquera de renouveler l'inscription de cette ligne budgétaire au BP 2022.

Les crédits rendus disponibles sur l'année 2021 permettent ainsi d'assurer les dépenses imprévues suivantes :

- la refonte du système de sauvegarde, projet stratégique et vital pour la protection des données de la Région Bretagne, ne portait que sur la partie logicielle. Or, il est nécessaire de renouveler la partie matérielle pour un coût supplémentaire de 200 K€. Cette dépense est prise sur l'enveloppe libérée du projet Atalante ;
- la poursuite de l'amélioration des conditions de travail des agents à leur domicile ou en bureau partagé, incluant notamment le déploiement de casques et de doubles écrans.

Par ailleurs, il importe que soit assurée la capacité de garantir la continuité des projets et le maintien en condition opérationnelle du système d'information de la Région. Les moyens financiers supplémentaires sollicités visent à financer les renforts capacitaires mobilisés, compte tenu de postes vacants non encore remplacés. De ce fait, le recours aux prestataires plus important que prévu sur les projets d'infrastructures en matière de sécurité des réseaux, d'expertise Telecom, de maintenance et développement de solutions logicielles impliquent un besoin de 700 K€ en autorisation d'engagement et de 800 k€ en crédits de paiement en fonctionnement.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER approuve l'arbitrage proposé suite au report de la livraison du nouveau site Atalante. Il s'interroge la vacance prolongée de certains postes importants, et dans ce cadre comprend la nécessité de recourir à des prestataires extérieurs.

9003 - Fonds d'intervention régional

Sur proposition de Martial WESLY
Rapporteur général en charge du budget

Le fonds d'intervention régional correspond à un montant global de 2,59 M€ (en incluant les ajustements de la DM2).

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le fonds d'intervention régional (FIR) a été mis en place pour permettre, à titre exceptionnel, l'intervention du Conseil régional sur des opérations ne répondant pas aux critères mis en place au titre des politiques régionales mais présentant un intérêt marqué ou un caractère d'urgence.

Un soutien renforcé sera apporté en investissement dans le cadre de la stratégie régionale d'appui à la lutte contre la précarité alimentaire en Bretagne.

La présente décision modificative intervient afin de permettre d'assurer une continuité dans le soutien aux associations impactées par le contexte de crise sanitaire. Ainsi, 111 K€ de subventions ont été accordées au FIR afin d'amortir les impacts de la pandémie pour de nombreux acteurs associatifs et publics, au premier semestre 2021. En outre, 215 K€ ont été mobilisés en soutien exceptionnel aux banques alimentaires.

Aussi, il est proposé un abondement à hauteur de 100 K€ en autorisation d'engagement et un complément de 100 k€ en crédits de paiement de fonctionnement

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER ne peut qu'approuver l'abondement proposé, destiné à prolonger le soutien apporté aux banques alimentaires en réponse à des situations rendues particulièrement douloureuses par la crise.

9010 – Equipement des groupes d'élus

Sur proposition de Martial WESLY
Rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

L'équipement des groupes d'élus correspond à un montant global de 137,6 K€ (en incluant les ajustements de la DM2).

Dans le cadre du renouvellement du Conseil régional et des groupes politiques en juillet dernier, il convient de procéder à l'ajustement des crédits d'investissement dédiés aux groupes d'élus pour l'achat de mobiliers et matériels informatiques, selon les modalités de calcul définies par la nouvelle Assemblée délibérante.

Il est, par conséquent, proposé d'abonder de 18,6 K€ l'enveloppe pluriannuelle, ainsi portée à 109,6 K€ pour la durée du mandat.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Cet abondement va dans la logique des besoins accompagnant le renouvellement du Conseil régional.

9011 – Développement des conditions de travail et des compétences

Sur proposition de Martial WESLY
Rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le développement des conditions de travail et des compétences correspond à un montant global de 16,842 M€ (en incluant les ajustements de la DM2).

Dans le cadre de la crise sanitaire, il est nécessaire de prévoir des crédits complémentaires pour pouvoir poursuivre l'acquisition des équipements de protection afin notamment de réapprovisionner les agents en masques et gants.

Par ailleurs, suite au changement réglementaire intervenu en février dernier sur les modalités de calcul du capital décès versé aux ayants droit pour les décès intervenus entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2021, il est nécessaire d'abonder les lignes de dépenses correspondantes.

Enfin, le renouvellement des groupes politiques conduit également à l'ajustement du budget de fonctionnement, selon les modalités définies par la nouvelle Assemblée délibérante en juillet dernier.

Afin de couvrir ces dépenses, de permettre la continuité des autres activités RH de ce programme, mais également de prendre en charge des décalages de facturation sur l'exercice en cours, il est proposé d'abonder de 700 K€ l'autorisation d'engagement et d'inscrire un crédit de paiement équivalent.

Ces crédits supplémentaires seront compensés par une diminution équivalente sur le programme 9012, consacré à la masse salariale. Cette opération est donc neutre budgétairement.

En outre, il est nécessaire d'inscrire 230 K€ d'autorisation d'engagement afin de disposer des crédits nécessaires pour les dépenses incompressibles du début d'année 2022 dans l'attente du vote du budget primitif.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER ne formule pas de remarque particulière sur ce programme.

9012 – Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées

Sur proposition de Martial WESLY
Rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées correspond à un montant global de 181,047 M€ (en incluant les ajustements de la DM2).

Il est nécessaire d'effectuer des transferts au sein des budgets dédiés aux ressources humaines pour répondre à un triple objectif :

- le renouvellement d'équipements de protection individuelle à destination des agents dans le cadre de la crise sanitaire ;
- le versement de capitaux décès aux ayants droit avec de nouvelles modalités de calcul liées aux récentes mesures réglementaires ;
- la prise en charge de factures décalées sur l'exercice en cours.

Le renouvellement des groupes politiques conduit également à l'ajustement du budget dédié à la masse salariale, selon les modalités définies par la nouvelle Assemblée délibérante en juillet dernier.

En conséquence, il est proposé de réduire les crédits de paiement du programme 9012 de 700 K€, afin d'abonder le programme 9011. Cette opération est neutre budgétairement à l'échelle des programmes de ressources humaines.

En outre, s'agissant du tableau des emplois et dans le cadre de co-financements européens, il est proposé de créer plusieurs contrats de projet à durée déterminée pour répondre à de nouveaux besoins.

Par ailleurs, toujours dans le tableau des emplois mais dans le cadre de l'ajustement des effectifs au regard des missions de la collectivité, la création ou la transformation de plusieurs postes est envisagée. Le montant de masse salariale en année pleine de ces transformations de poste est estimé à 507 K€ (104 K€ pour 2021).

Au regard de la tendance d'exécution budgétaire du programme, il n'est pas nécessaire d'inscrire de crédits complémentaires pour 2021 pour ces créations et transformations.

Enfin, des ajustements techniques entre différents chapitres budgétaires s'avèrent nécessaires dans le cadre de l'exécution comptable sur le dernier trimestre 2021.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER valide l'arbitrage opéré entre les programmes 9012 et 9011 au sein du budget ressources humaines.

Il comprend par ailleurs la nécessité de créer ou transformer des postes pour répondre à diverses évolutions, tout en assurant les prestations au niveau requis. Il note que ces mouvements n'impacteront pas le budget 2021.

9023 – Mouvements financiers divers

Sur proposition de Martial WESLY
Rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Les mouvements financiers correspondent à un montant global de 33,065 M€ (en incluant les ajustements de la DM2).

Conformément à l'article 20 du règlement budgétaire et financier, une information relative à l'évaluation du stock des AP et des AE est faite lors de chaque décision modificative. Elle récapitule le montant de ces deux types

d'autorisations pour lesquelles il n'est plus possible d'affecter des crédits mais qui présentent un reste à mandater. Ce montant s'élève en autorisations de programme à 1, 222 Md€. S'agissant des autorisations d'engagement, il est de 241, 474 M€.

Concernant les mouvements comptables liés à l'application de l'instruction budgétaire et comptable M71, la passation d'écritures spécifiques consolidées uniquement en section de fonctionnement est obligatoire pour les intérêts courus non échus (ICNE) pour les prêts comme pour les emprunts. En 2021, ces écritures comptables se traduisent par l'inscription de crédits complémentaires pour 1, 086 M€.

La comptabilisation des extinctions de créances détenues envers des débiteurs se traduisent par des émissions de mandats. La hausse de ces opérations nécessite une inscription de crédits de paiement supplémentaire d'environ 500 K€.

Par ailleurs, il est proposé d'abonder les crédits permettant de prendre en compte les annulations de titres de recette émis avant 2021 pour 350 K€ et d'augmenter les crédits réservés au provisionnement des créances douteuses pour 204 K€.

Pour permettre la comptabilisation des avances versées sur travaux à des tiers (notamment aux mandataires de la collectivité), l'inscription d'un crédit supplémentaire au chapitre 925, équilibré en dépenses et recettes d'un montant de 20 000 000 € est nécessaire.

Enfin, les besoins estimés en autorisation d'engagement sur le programme 311 requièrent des modifications de la répartition des montants par chapitre, sans incidence sur le budget dédié à ce programme.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Les écritures liées aux autorisations de programme et autorisations d'engagement restant à mandater, ainsi que celles concernant les intérêts courus non échus, répondent aux instructions réglementaires.

Par contre, comme il était prévisible, en cette fin d'exercice, le CESER relève une nouvelle aggravation du volume des extinctions de créances, des annulations de titres de recettes, et des provisions pour créances douteuses. Si ces déboires constituent le reflet de la crise économique traversée, il faut espérer que la relance constatée depuis plusieurs mois permettra de limiter les pertes, la Région s'employant à trouver des solutions avec les débiteurs présentant une situation viable, afin de préserver les activités et l'emploi.

Les autres opérations n'appellent pas de remarque.

Vote sur l'avis du CESER

Projet de décision modificative n°2 au budget 2021

Nombre de votants : 105

Ont voté pour l'avis du CESER : 105

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité



Intervention de Michel CARADEC

Union régionale interprofessionnelle de la CFDT Bretagne

Dans ce bordereau de deuxième décision modificative du Conseil régional pour le budget 2021, il est proposé dans la continuité des bordereaux précédents sur le budget, de nouvelles mesures d'urgence pour l'économie et l'emploi, en soutenant les secteurs les plus lourdement touchés par la crise sanitaire et économique.

La CFDT partage l'avis du CESER quant au soutien apporté par cette décision modificative budgétaire à l'offre de formation. La CFDT sera attentive à ce que le budget 2022 à venir permette de poursuivre cette politique et réponde, au niveau du territoire breton, à la mise en œuvre du nouveau plan d'investissement dans les compétences.



Intervention de Stéphane CRÉACH Comité régional CGT de Bretagne

La CGT partage l'avis du CESER sur cette décision modificative n° 2 et tient à souligner que c'est bien à l'aune de l'avant dernier paragraphe que sa réflexion et son action rejoignent une vérité.

Il est en effet permis de penser que, je cite « *le prochain exercice budgétaire pourra être abordé avec de meilleures perspectives économiques, en tirant les enseignements utiles de la période difficile traversée pour mener à bien les transitions énergétique, écologique, climatique et solidaire, et ce dans l'intérêt collectif de la Bretagne* ». En se pinçant le bras ou autre chose, on pourrait croire à du verbatim de la CGT.

Alors 2 solutions :

Soit le rapporteur général en charge du budget a adhéré, sans que je le sache, à la seule organisation syndicale confédérée de classe en France, soit, et c'est je pense la vraie raison, pour faire Région, il faut faire Nation et dans les 2 cas il faut agir avec les territoires et donc avec les femmes et les hommes qui les peuplent.

C'est d'ailleurs aussi pour cela que la CGT va voter l'avis du CESER sur la question de la TICPE par ce que sa conclusion va dans le sens de l'histoire, histoire qui est avant tout sociale.

Ainsi, je cite de nouveau l'avis du CESER « *considérant le poids de cette taxe dans les ressources des Régions, il importe pour le CESER qu'un dialogue soit ouvert avec l'Etat afin de repenser la provenance des recettes du budget régional, en recherchant les solutions permettant de compenser le déclin progressif attendu de la TICPE* ».

Oui, le CESER pointe avec une grande lucidité que la consommation des carburants d'origine fossile ne peut que diminuer si nous ne voulons pas faire « cramer la planète ».

Ainsi, comme la question de la communication sur le contrat de plan Etat Région, comme sur la question liée à la prévision d'un budget « vert » mais pour le coup de pinceau façon « mode parisienne » mais pour des transitions utiles et nécessaires, il peut être admis que la session du Conseil Régional à venir a un petit goût de courage dans un débat mondial et national frôlant par moment l'indécence.

La CGT ne peut ainsi s'empêcher de faire le parallèle avec la synthèse de l'étude dont nous pensons le plus grand bien concernant cette incroyable rencontre entre "une" jeunesse et son orientation conduisant à réaliser une profession. Je cite, encore, pour appuyer mon propos cette phrase de l'étude: « ***Il est donc capital que l'orientation scolaire soit appréhendée comme un processus continu où le droit d'essayer et de changer d'avis doit être central*** ».

C'est certainement avec cette même intelligence qu'il est donc aussi capital que la vie au travail soit différemment considérée. Oui, on a le droit d'essayer et de changer d'avis, pour un continuum professionnel et la sécurisation de sa propre vie au travail est une question centrale.

Le travail à un prix, le capital un coût, c'est la formulation de notre CESER, lors d'une étude de 2017 sur l'emploi industriel, cette prise de position reste bien d'actualité.

Comme le conclue l'avis général, « *les orientations budgétaires au titre de l'année 2022 sont donc attendues avec intérêt* ». La CGT votera l'avis.